COMMUNIQUE DE PRESSE

BIARRITZ RESTE MOBILISÉ CONTRE LE COVID 19

Port du masque obligatoire en extérieur dans toutes les rues de l'hypercentre, particulièrement fréquentées et fermeture de toutes les plages de Biarritz à partir de 22h

À l'issue de la journée de travail avec **Éric SPITZ**, Préfet des Pyrénées-Atlantiques, et **Jérôme BOURRIER**, Procureur de la République de Bayonne, **Maider AROSTEGUY**, Maire de Biarritz, a annoncé des mesures fortes pour veiller au mieux à la sécurité sanitaire des habitants comme des estivants dans la ville, compte-tenu de l'évolution inquiétante de la COVID-19 en France et de l'affluence accrue en cette période estivale particulière dans notre ville et sur la côte en général.

- **À partir de lundi 3 août, le port du masque sera obligatoire en extérieur, dans les zones les plus fréquentées du centre-ville**

Après avoir consulté les autres maires de la côte sur des mesures visant à protéger estivants et habitants, Mme le Maire de Biarritz a choisi d'imposer le port du masque à l'extérieur, limité aux zones de forte fréquentation piétonne.
La zone concernée est délimitée par :

- **au sud**, le rond-point d'Hélianthe qui mène vers l'avenue de Londres, la rue Gambetta, Peyroloubilh et la perspective de la Côte des Basques
- **au nord**, au début de l'avenue Edouard VII au niveau de l'entrée de l'Hôtel du Palais, qui mène également vers le Boulevard du Général de Gaulle et la promenade de la Grande Plage.
- **à l'est**, à la fin de l'avenue de Verdun (croisement avec la rue Maison Suisse) vers la Place Clemenceau ainsi qu'au niveau du rond-point Francois-Régis Bastide (Gare du Midi)
- **en bord de mer :** les promenades piétonnes suivantes : Promenoir de la Grande Plage, Port des Pêcheurs, Rocher de la Vierge et boulevard du Prince de Galles jusqu'à l'Établissement des Bains**.**

Il s'agit là d'une mesure préventive, incitative et non répressive, qui a pour objectif d'empêcher la propagation du virus dans une période de forte affluence.

- **<u>À partir de mardi 4 août,</u> toutes les plages de Biarritz seront fermées de 22h à 6h**, afin de mettre fin aux regroupements de nuit sur les plages. En effet, ces derniers se sont accrus cet été en raison d'une affluence inhabituelle dès le début de la saison et de la fermeture des discothèques imposée par les mesures sanitaires, et sont très contaminants.

Toutes les infos sur biarritz.fr et Facebook/Twitter/Instagram : @ville2biarritz

INFO PRESSE
s.vive@biarritz.fr